

## PROCÉDURE DE DÉROGATION A L'ENTRÉE EN 2<sup>nde</sup> GÉNÉRALE & TECHNOLOGIQUE DANS UN LYCÉE PUBLIC RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### RAPPEL DU PRINCIPE D'AFFECTATION EN 2<sup>nde</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE EN LYCÉE PUBLIC ÉDUCATION NATIONALE

L'affectation des élèves est réalisée prioritairement en fonction du secteur géographique (adresse du domicile familial). Des vœux de dérogation peuvent cependant être demandés par les familles.

L'inspecteur(trice) d'académie - Directeur(rice) Académique des Services de l'Éducation Nationale a compétence pour accorder les dérogations de secteur relatives aux établissements de son département (décret n° 80-11 du 3 janvier 1980 – Art.6).

La dérogation est prise en compte en fonction des places disponibles, **après affectation des élèves relevant du secteur de l'établissement sollicité** et des critères de priorité définis par le MENESR.

#### ATTENTION :

- l'éventuel accord de l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale **n'implique pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil général ni une place en internat.**
- afin d'assurer une affectation à l'élève dans un lycée public, il est impératif que parmi les 4 vœux formulés au 3<sup>ème</sup> trimestre, figure **au moins un vœu d'affectation dans l'établissement de secteur** (hors vœu de 2<sup>nde</sup> contingentée ou spécifique).

Pour les familles demandant, parmi les vœux d'affectation, une 2<sup>nde</sup> générale et technologique dans un lycée ne relevant pas de leur zone géographique d'habitation, la procédure de dérogation devra être engagée selon les modalités ci-dessous :

- La famille renseigne l'imprimé de demande de dérogation en joignant les pièces justificatives à l'appui de la demande et le remet au chef d'établissement de son enfant.
- Le Chef d'établissement contrôle la recevabilité des motifs présentés par les familles en amont de la saisie "Affelnet". Une demande de dérogation peut porter sur un ou plusieurs critères.
- Le Chef d'établissement envoie à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale l'imprimé de demande de dérogation et les pièces justificatives **dès le 26 mai et avant le 05 juin 2015.**
- Le traitement des dérogations s'opère en fonction des priorités arrêtées au niveau national :
  - ⇒ élèves en situation de handicap
  - ⇒ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé
  - ⇒ élèves boursiers
  - ⇒ élèves dont un frère/une sœur est déjà scolarisé-e dans l'établissement demandé (et y sera encore inscrit-e à la rentrée 2015)
  - ⇒ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé
  - ⇒ élèves devant suivre un parcours scolaire particulier
  - ⇒ convenance personnelle
- **Sont à exclure du champ des dérogations :**
  - ⇒ Les vœux des élèves portant sur la seconde contingentée « création-design », dont le traitement "Affelnet" repose sur les notes et capacités dans le cadre d'un recrutement académique.
  - ⇒ Les vœux des élèves portant sur des EDE (enseignements d'exploration) à régulation à recrutement départemental dont le traitement "Affelnet" repose sur les résultats scolaires.

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Coordonnées des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale</b>   | <b>DSDEN de la Loire-Atlantique 44</b><br>Division des Élèves<br>8 rue du Général Margueritte<br>Bâtiment B, BP 72616<br>44326 NANTES CEDEX 3<br>02.51.81.69.21<br><a href="mailto:ce.divel44@ac-nantes.fr">ce.divel44@ac-nantes.fr</a> | <b>DSDEN du Maine et Loire 49</b><br>Division du Second Degré<br>Cité administrative,<br>Rue Dupetit Thouars<br>49047 ANGERS CEDEX<br>02.41.74.34.60<br><a href="mailto:ce.dis-viescolaire49@ac-nantes.fr">ce.dis-viescolaire49@ac-nantes.fr</a> |
| <b>DSDEN de la Mayenne 53</b><br>Division du 2 <sup>nd</sup> degré<br>Cité administrative Rue Mac Donald<br>BP 3851, 53030 LAVAL CEDEX<br>02.43.59.92.50<br><a href="mailto:ce.dos53@ac-nantes.fr">ce.dos53@ac-nantes.fr</a> | <b>DSDEN de la Sarthe 72</b><br>19 bd Paixhans<br>CS 50042<br>72071 LE MANS CEDEX 9<br>02.43.61.58.45<br><a href="mailto:ce.divel72@ac-nantes.fr">ce.divel72@ac-nantes.fr</a>   | <b>DSDEN de la Vendée 85</b><br>Division des Élèves<br>Cité Administrative Travot, BP 777<br>85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX<br>02.51.45.72.20<br><a href="mailto:ce.divel85@ac-nantes.fr">ce.divel85@ac-nantes.fr</a>                              |



**Demande de dérogation pour l'entrée en 2<sup>nd</sup>e GT**

Demande de dérogation à envoyer à la DSDEN du département par l'établissement d'origine, à compter du **26 mai 2015 et avant 05 juin 2015**, avec les pièces justificatives le cas échéant (voir les coordonnées des DSDEN sur la fiche jointe).

L'accord du (de la) DASEN, n'implique pas automatiquement la prise en charge financière des transports par la collectivité territoriale, ni une place en internat.

|   |  |
|---|--|
| Nom et prénom de l'élève :  | Établissement 2014/2015 (nom et ville) : |
| Né(e) le : __ / __ / ____      Sexe : <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F | Classe : .....                           |
| N° identifiant élève (INE) :  | LV1 : _____      LV2 : _____             |
| Nom, prénom du représentant légal 1 :   | Nom, prénom du représentant légal 2 :    |
| Adresse.....  | Adresse.....                             |
| Téléphone : .....   | Téléphone : .....                        |

**INDIQUER TOUS LES VŒUX DE L'ÉLÈVE**

**Attention : vous ne pouvez pas demander 4 vœux dérogatoires.**  
Vous devez indiquer au moins un vœu dans le lycée de secteur.

| Lycée souhaité en 2015 – 2016<br>(indiquez le nom et la ville du lycée) | Indiquez le couple d'enseignements d'exploration demandé | Dérogation<br>oui / non | Indiquez les n° des motifs invoqués |
|---|--|-------------------------|-------------------------------------|
| 1)  |  |                         |                                     |
| 2)  |  |                         |                                     |
| 3)  |  |                         |                                     |
| 4)  |  |                         |                                     |

**RAISON(S) MOTIVANT LE CHOIX DE LA DEMANDE DE DÉROGATION (joindre les justificatifs)**

(cochez la ou les cases ci-dessous)

- 1)  élèves en situation de handicap
- 2)  élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité du lycée demandé
- 3)  élèves boursiers
- 4)  élèves dont un frère (sœur) est déjà scolarisé dans le lycée demandé, et y sera inscrit à la rentrée 2015
- 5)  élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé
- 6)  élèves devant suivre un parcours scolaire particulier
- 7)  convenance personnelle (à préciser)

Précisions sur la demande de la famille :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature des représentants légaux :

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Observations éventuelles du chef d'établissement sur la validité des motifs présentés : | Code Zone géographique de l'élève |
| Signature et cachet   |                                   |